

JOURNAL DE MONACO

Bulletin Officiel de la Principauté

JOURNAL HEBDOMADAIRE PARAISSANT LE VENDREDI

ABONNEMENTS : UN AN
 MONACO — FRANCE ET COMMUNAUTÉ : 20,00 F
 Annexe de la « Propriété Industrielle » seule : 8,00 F
 ÉTRANGER : 27,00 F
 Changement d'adresse : 0,50 F
 Les abonnements partent du 1^{er} de chaque année

INSERTIONS LÉGALES : 1,50 F la ligne

DIRECTION — RÉDACTION
 HOTEL DU GOUVERNEMENT
ADMINISTRATION
 CENTRE ADMINISTRATIF
 (Bibliothèque Communale)
 Rue de la Poste - MONACO

Compte Courant Postal : 3019-47 Marseille ; Tél. : 30-13-95

SOMMAIRE

MAISON SOUVERAINE

Manifestations de la Fête Nationale (p. 586).
Décès de S. M. la Reine Elisabeth (p. 859).
Audience au Palais Princier (p. 859).

ORDONNANCES SOUVERAINES

Ordonnance Souveraine n° 3.456 du 1^{er} décembre 1965 portant nomination dans l'Ordre des Grimaldi (p. 859).
Ordonnance Souveraine n° 3.457 du 1^{er} décembre 1965 portant nomination d'une Attachée à la Bibliothèque du Palais Princier (p. 860).
Ordonnance Souveraine n° 3.458 du 1^{er} décembre 1965 portant nomination d'une Secrétaire Sténo-dactylographe au Service du Gouverneur de la Maison Princièr (p. 860).

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

Arrêté Ministériel n° 65-313 du 18 novembre 1965 relatif à la marge de détail pour la vente des œufs en coquilles (p. 860).
Arrêté Ministériel n° 65-314 du 18 novembre 1965 désignant les membres de la Commission Consultative des pensions de retraite des fonctionnaires de l'ordre administratif (p. 861).

Arrêté Ministériel n° 65-315 du 18 novembre 1965 fixant les taux minima et maxima des prestations en espèces servies par la Caisse de Compensation des Services Sociaux à compter du 1^{er} octobre 1965 (p. 861).

Arrêté Ministériel n° 65-316 du 18 novembre 1965 portant abrogation de l'Arrêté Ministériel n° 63-311 du 17 décembre 1963 (p. 862).

Arrêté Ministériel n° 65-317 du 18 novembre 1965 portant autorisation d'exercer la profession de masseur-kinésithérapeute (p. 862).

Arrêté Ministériel n° 65-318 du 18 novembre 1965 portant ouverture d'un concours en vue du recrutement d'une Secrétaire Sténo-dactylographe au Service de la Circulation (p. 863).

Arrêté Ministériel n° 65-319 du 18 novembre 1965 portant ouverture d'un concours en vue du recrutement d'un Rédacteur au Ministère d'Etat (Département des Travaux Publics et des Affaires Sociales) (p. 863).

AVIS ET COMMUNIQUÉS

DIRECTION DES SERVICES JUDICIAIRES

Etat des condamnations (p. 864).

DIRECTION DU TRAVAIL ET DES AFFAIRES SOCIALES

Circulaire n° 65-81 du 30 novembre 1965 rappelant l'évolution du salaire mensuel de base de la Caisse Autonome des Retraites (p. 864).

Circulaire n° 65-82 du 2 décembre 1965 précisant le montant et les modalités d'attribution de la prime de Noël 1965 servie par la Caisse de Compensation des Services Sociaux à ses allocataires (p. 865).

SERVICE DU DOMAINE ET DU LOGEMENT.

Locaux vacants (p. 865).

INFORMATIONS DIVERSES

Remises de Lettres de Créance (p. 866).
Légation de Monaco en France (p. 866).
Légation de Monaco en Italie (p. 866).
Légation de Monaco en Suisse (p. 367).
Hommage à la mémoire de S. M. la Reine Elisabeth de Belgique (p. 867).
Concerts à la Salle Garnier (p. 867).

INSERTIONS LÉGALES ET ANNONCES (p. 868 à 872)

MAISON SOUVERAINE

Manifestations de la Fête Nationale.

18 NOVEMBRE.

Remise de décorations par S.A.S. le Prince.

— à 11 h. 30, S.A.S. le Prince recevait les nouveaux décorés ou promus dans l'Ordre de Saint-Charles et des Grimaldi, en présence de S. Exc. M. Jean-Emile Reymond, Ministre d'Etat, S. Exc. M. Paul Noghès, Secrétaire d'Etat, Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles, S. Exc. M. Arthur Crovetto, Ministre Plénipotentiaire, Chancelier de l'Ordre des Grimaldi, S. Exc. M. Pierre Notari, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et les Affaires Economiques, M. Jacques Biget, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur, M. Joseph Fissore, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales, S. Exc. M. Maurice Lozé, Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire de S.A.S. le Prince à Bonn et à Luxembourg, S. Exc. M. le Ministre Plénipotentiaire et la Comtesse Victor de Lesseps, M. Pierre Caruta, Premier Secrétaire des Légations de Monaco à Paris et à Bruxelles, ainsi que des Membres de la Maison.

Remise de Médailles de la Reconnaissance de la Croix-Rouge Monégasque par S.A.S. la Princesse.

— A 12 h. 30, S.A.S. la Princesse remettait, au Palais Princier, les Médailles de la Reconnaissance de la Croix-Rouge Monégasque. Assistaient à cette cérémonie, les membres du Conseil d'Administration de cette société.

Réception en l'honneur des Membres des Corps diplomatique et consulaire et des Assemblées élues :

— à 18 h., LL.A.A.S.S. le Prince et la Princesse, qui étaient accompagnés de S.A.S. la Princesse Antoinette, de Mlle Elisabeth de Massy et de M^e Jean-Charles Rey, offraient une réception en l'honneur des Membres des Corps diplomatique et consulaire et des Assemblées élues.

Assistaient à cette réception : S. E. M. le Ministre d'Etat et Mme Jean-Emile Reymond, S. Exc. M. le Ministre d'Etat Honoraire et Mme Henry Soum, M. Joseph Simon, Président du Conseil National, S. Exc. M. Pierre Blanchy, Ministre Plénipotentiaire, Président du Conseil de la Couronne, S. Exc. Mgr Jean Rupp, Evêque de Monaco, S. E. M. Paul Noghès, Secrétaire d'Etat, M. le Président du Conseil d'Etat, Directeur des Services Judiciaires et Mme Henri Cannac, le Conseiller Privé, Directeur du Cabinet Princier et Mme Claude de Kemoullaria, le Colonel Aidant, Gouverneur de la Maison Princière et Mme Jean Ardant, Dame d'Honneur de S.A.S. la Princesse, le Comte Guy de Lestrangle, Consul Général de France, Doyen du Corps Consulaire, M. Franco Farinacci, Consul Général d'Italie, le Consul Général de Grande-Bretagne et Mme Peter Murray, le Consul Général des Etats-Unis d'Amérique et Mme Georges D. Whittinghill, le Consul général d'Israël et Mme Hanoch Nenner, M. Marcel Depeyre, ancien Consul général de France et Mme Depeyre, le Consul de Suisse et Mme Ernst Gubler, le Consul d'Argentine et Mme Pedro J. Solari Capurro, le Consul Ajoint du Consulat général de France et Mme Jean Simonet, le Vice-Amiral, Directeur du Bureau Hydrographique International et Mme Alfredo Viglieri, le Vice-Amiral, Directeur du Bureau Hydrographique International et Mme Dos Santos Franco, S. Exc. le Conseiller Diplomatique et Mme Jacques Reymond, S. Exc. M. Arthur Crovetto, Ministre Plénipotentiaire, S. Exc. M. le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et les Affaires Economiques et Mme Pierre Notari, le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur et Mme Jacques Biget, le Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales et Mme Joseph Fissore, le Contrôleur Général des Dépenses et Mme Raoul Biancheri, le Conseiller de la Couronne, Conseiller Juridique du Cabinet Princier et Mme Jean-Charles Marquet, le Conseiller de la Couronne et Mme Jean-Charles Bernasconi, le Conseiller de la Couronne et Mme Louis Cornaglia, le Conseiller de la Couronne et Mme Louis-Constant Crovetto, le Conseiller de la Couronne et Mme Jacques de Millo Terrazzani, S. Exc. M. Maurice Lozé, Ministre Plénipotentiaire et Envoyé Extraordinaire de S.A.S. le Prince à Bonn et à Luxembourg,

le Ministre Plénipotentiaire et Envoyé Extraordinaire de S.A.S. le Prince près le Saint Siège et Mme César Soiamito, le Ministre Plénipotentiaire et Envoyé Extraordinaire de S.A.S. le Prince à Rome et Mme Jean-Maurice Crovetto, le Ministre Plénipotentiaire et Envoyé Extraordinaire de S.A.S. le Prince près la République Française et Mme Maurice Delavenne, le Ministre Plénipotentiaire et Envoyé Extraordinaire de S.A.S. le Prince près S. M. le Roi des Belges et la Comtesse de Lesseps, le Consul de Grèce, Vice-Doyen du Corps Consulaire et Mme Gabriel Ollivier, le Consul Général d'Autriche et Mme François Scotto, le Consul général des Philippines et Mme Alfred Broch d'Hotelans, le Consul de Belgique et du Luxembourg et Mme Léo Buydens, le Maire de Monaco, le Consul de Finlande et Mme Robert Boisson, le Consul de Haïti et Mme Jean Beer, le Consul de Madagascar et Mme Jacques Ferreyrolles, le Consul du Mexique et Mme Louis Oracchia, le Consul de Panama et Mme Carlo Traglio, le Consul du Portugal et Mme Louis-Paul Colozier, le Consul de Salvador et Mme Robert Densmore, le Consul de Suède et Mme Raymond Jutheau, le Consul d'Uruguay et Mme Ercole Canali, le Consul du Cameroun et Mme Roger Aubery, M. William Abraham Frederik Stokhuyzen, Consul des Pays-Bas, le Vice-Président du Conseil National et Mme Auguste Médecin, le Conseiller de Légation et Mme Raymond Bergonzi, M. Pierre Rey, Administrateur des Biens de S.A.S. le Prince, le Chef du Cabinet Princier et Mme Charles Ballerio, le Conseiller de Cabinet et Mme Robert Campana, le Lieutenant-Colonel, Aide de Camp de S.A.S. le Prince, Commandant la Force Publique et Mme Pierre Hoepffner, le Consul Général de Monaco à Lisbonne et la Comtesse de Bobone, le Consul général de Monaco à Copenhague et Mme Vagn Jespersen, le Conseiller national et Mme Charles Bernasconi, M. Max Brousse, Membre du Conseil National, le Conseiller National et Mme Louis Caravel, le Conseiller National et Mme Laforest de Minotty, M^e Jean Jo. Marquet, Membre du Conseil national, le Conseiller national et Mme Jean-Louis Médecin, Mme Roxane Noat Notari, Membre du Conseil national et M. Noat, le Conseiller national et Mme Max Principale, le Conseiller national et Mme Charles Soccal, M^e René Clérissi, Président du Conseil Economique, le Directeur de l'Administration générale au Département des Finances et des Affaires Economiques et Mme Robert Sanmori, le Directeur de l'Urbanisme, des Travaux Publics et de l'Administration générale au Département des Travaux Publics et des Affaires Sociales et Mme Charles Salva, le Consul de Monaco à Nice et Mme Paul Hancy, l'Adjoint au Maire et Mme José Nótari, le Secrétaire général du Ministère d'Etat et Mme Char-

les Minazzoli, le Marquis Ruffo di Scaletta, Gentilhomme de la Maison Princière, M. Pierre Caruta, premier Secrétaire des Légations de Monaco à Paris et Bruxelles, le Conseiller communal, Délégué aux Sports et Mme Roger Bauscher, M. Théo Gastaud, Membre du Conseil communal, Délégué aux Fêtes, le Conseiller communal et Mme Charles-Maurice Crovetto, M. Laurent Fontana, Membre du Conseil communal, le Conseiller communal et Mme Raymond Franz, Mme Germaine Sangiorgio, Membre du Conseil communal et M. Georges Sangiorgio, le Conseiller communal et Mme Louis Sangiorgio, le Conseiller communal et Mme Laurent Savelli, le Conservateur des Archives et de la Bibliothèque du Palais Princier et Mme Albert Lisimacchio, le Secrétaire général du Cabinet et Mme Raymond Biancheri, le R. P. Boston, Chapelain-Adjoint du Palais Princier, le Chargé de mission auprès de S. E. M. le Ministre d'Etat et Mme Jean Grother, le Vice-Consul des Etats-Unis d'Amérique et Mme C. D. Scully III, le Vice-Consul d'Autriche et Mme Paul-Gaston Mourou, le Vice-Consul du Brésil et Mme David Band, le Vice-Consul du Danemark et Mme Henrik Park, le Vice-Consul de Panama et Mme Giovanni Fedri, le Vice-Consul des Philippines et Mme Claude Caillaud, le Vice-Consul de Monaco à Vintimille et Mme Alexandre Natta, Mgr Laureux, Vicaire Général.

19 NOVEMBRE.

A 10 h. 30, un Te Deum était célébré à la Cathédrale, en présence de LL.AA.SS. le Prince et la Princesse, qui étaient accompagnés du Colonel Ardant, Gouverneur de la Maison Princière, de Mme Jean Ardant, Dame d'Honneur de S.A.S. la Princesse et du Marquis Ruffo di Scaletta, Gentilhomme de la Maison Princière.

A gauche, dans le transept, avaient pris place, à côté du Prince et de la Princesse Victor de Polignac et de Sir John et Lady Hamilton, qui étaient accompagnés du Commandeur Jeans, les Membres de la Maison Souveraine : S. Exc. M. Paul Noghès, Secrétaire d'Etat, S. Exc. M. Alexandre Mélin, Secrétaire d'Etat Honoraire, M. le Conseiller Privé, Directeur du Cabinet Princier et Mme Claude de Kemoularia, M. Pierre Rey, Administrateur des Biens de S.A.S. le Prince, le Chef de Cabinet de S.A.S. le Prince et Mme Charles Ballerio, M. Robert Campana, Conseiller de Cabinet, le Conseiller juridique du Cabinet et Mme Jen-Charles Marquet, Mmes Charles Bellando de Castro, Lucien de Castro, Palmato, Kreichgauer, le Lieutenant-Colonel Hoepffner, Aide de Camp de S.A.S. le Prince, Commandant Supérieur de la Force Publique et Mme Pierre Hoepffner, le Conservateur des Archives et de la Bibliothèque du Palais et Mme

Albert Lisimacchio, le Secrétaire général du Cabinet et Mme Raymond Biancheri, Mme Lacoste, Chef du Centre de Presse, Mmes Gastaldi Brame, Gramaglia, le Dr et Mme Yves Fissore, le Conservateur-Restaurateur des Tableaux du Palais Princier et Mme Emmanuel Camandona, M. Ducreux, Directeur de la Saison d'Opéra de Monte-Carlo, Mme Cornet, le Chef des Services Comptables de la Maison Souveraine et Mme Auguste Barral, M. Rué, Architecte-Décorateur de S.A.S. le Prince, M. Vermeulen, Ingénieur-Conseil du Palais, Mme Grillo, Secrétaire Privée de S.A.S. la Princesse, M. Battaglia, Régisseur du Palais, Mme Plaistowe, Gouvernante des Appartements, M. Stéphane Vilarem, Archiviste-Adjoint, l'Organiste-Adjoint de la Chapelle Palatine et Mme Georges Bianchi, M. Audoly, Conducteur des Travaux, Mmes Rivetta, Ferrero, Rignault, Mlles Lecoq, Lambert et Auphan.

A 13 heures, un déjeuner était offert dans la Salle du Trône par LL.AA.SS. le Prince et la Princesse.

Leurs Altesses Sérénissimes, qui étaient accompagnées de S.A.S. la Princesse Antoinette, de M^e Jean-Charles Rey et de Mlle Elisabeth de Massy, recevaient Leurs invités : S. E. M. le Ministre d'Etat et Mme Jean-Emile Reymond, S. Exc. M. le Ministre d'Etat Honoraire et Mme Henry Soum, S. Exc. M. Pierre Blanchy, Ministre Plénipotentiaire, Président du Conseil de la Couronne, Conseiller Privé de S.A.S. le Prince, M. Joseph Simon, Président du Conseil National, S. Exc. Mgr Jean Rupp, Evêque de Monaco, S. Exc. M. Paul Noghès, Secrétaire d'Etat, le Président du Conseil d'Etat, Directeur des Services Judiciaires et Mme Henri Cannac, le Conseiller Privé, Directeur du Cabinet Princier et Mme Claude de Kémoularia, l'Amiral et Lady Hamilton, le Capitaine de Corvette S. Y. Jeans, Aide de Camp de l'Amiral, le Colonel Ardant, Gouverneur de la Maison Princière et Mme Jean Ardant, Dame d'Honneur de S.A.S. la Princesse, le Comte Guy de Lestrang, Consul Général de France, Doyen du Corps consulaire, M. Franco Farinacci, Consul général d'Italie, le Consul général de Grande-Bretagne et Mme Peter Murray, le Consul général des Etats-Unis d'Amérique et Mme Georges D. Whittinghill, le Consul de Suisse et Mme Ernst Gubler, le Consul de la République Fédérale d'Allemagne et Mme Herbert Wallich, le Consul d'Argentine et Mme J. Solarí Capurro, S. Exc. M. le Ministre Plénipotentiaire, Conseiller Diplomatique et Mme Jacques Reymond, S. Exc. M. Arthur Crovetto, Ministre Plénipotentiaire, S. Exc. M. le Conseiller de gouvernement pour les Finances et les Affaires Economiques et Mme Pierre Notari, le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur et Mme Jacques Biget, le

Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales et Mme Joseph Fissore, le Contrôleur général des Dépenses et Mme Raoul Biancheri, S. Exc. M. Maurice Lozé, Ministre Plénipotentiaire et Envoyé Extraordinaire de S.A.S. le Prince près la République Fédérale d'Allemagne et le Luxembourg, le Ministre Plénipotentiaire et Envoyé Extraordinaire de Son Altesse Sérénissime près le saint Siège et Mme César Solamito, S. Exc. M. Jean-Maurice Crovetto, Ministre Plénipotentiaire et Envoyé Extraordinaire de S.A.S. le Prince en Italie et Mme Jean-Maurice Crovetto, le Ministre Plénipotentiaire et Envoyé Extraordinaire de Son Altesse Sérénissime près la République Française et Mme Maurice Delavenne, le Ministre Plénipotentiaire et Envoyé Extraordinaire de S.A.S. le Prince auprès de S. M. le Roi des Belges et la Comtesse Victor de Lesseps, M. Pierre Rey, Administrateur des Biens de Son Altesse Sérénissime, le Maire et Mme Robert Boisson, le Chef du Cabinet de S.A.S. le Prince et Mme Charles Ballerio, le Conseiller de Cabinet et Mme Robert Campana, le Lieutenant-Colonel Hoepffner, Aide de Camp de S.A.S. le Prince, Commandant Supérieur de la Force Publique et Mme Pierre Hoepffner, M^e René Clérissi, Président du Conseil Economique, le Secrétaire général du Ministère d'Etat et Mme Charles Minazzoli, le Marquis Ruffo di Scaletta, Gentilhomme de la Maison Princière, M. Pierre Caruta, Premier Secrétaire des Légations de Monaco à Paris et à Bruxelles, le Conservateur des Archives et de la Bibliothèque du Palais et Mme Albert Lisimacchio, le Secrétaire général du Cabinet et Mme Raymond Biancheri, le Conseiller juridique du Cabinet et Mme Jean-Charles Marquet, le R. P. Boston, Chapelain-Adjoint du Palais Princier, le Consul général de Monaco à Lisbonne et la Comtesse de Bobone.

Manifestation Sportive.

A 15 h. LL.AA.SS. le Prince et la Princesse, qui étaient accompagnés de M^e Jean-Charles Rey, de Mlle Elisabeth de Massy et de Leurs invités, Se rendaient au Stade pour assister à la rencontre de l'Association Sportive de Monaco et de l'équipe du Stade Français.

Soirée à l'Opéra.

A 20 h. Leurs Altesses Sérénissimes, accompagnées de S.A.S. la Princesse Antoinette, M^e Jean-Charles Rey, Mlle Elisabeth de Massy et de Leurs invités : l'Amiral et Lady Hamilton, le Dr Joseph Simon, Président du Conseil National, S. Exc. M. Paul Noghès, Secrétaire d'Etat, le Conseiller Privé, Directeur du Cabinet Princier et Mme Claude de

Kémoularia, le Capitaine de Corvette S. Y. Jeans, Aide de Camp de l'Amiral Hamilton, le Colonel Ardant, Gouverneur de la Maison Princièrè et Mme Jean Ardant, Dame d'Honneur de S.A.S. la Princesse, M. Pierre Rey, Administrateur des Biens de S.A.S. le Prince, le Chef du Cabinet de S.A.S. le Prince et Mme Charles Ballerio, le Conseiller de Cabinet et Mme Robert Campana, le Marquis Ruffo di Scaletta, Gentilhomme de la Maison Princièrè, M. Pierre Caruta, Premier Secrétaire des Légations de Monaco à Paris et à Bruxelles.

Décès de S. M. la Reine Elisabeth.

Dès qu'il a appris le décès de S. M. la Reine Elisabeth, S.A.S. le Prince a adressé les télégrammes de condoléances suivants :

à S. M. le Roi des Belges :

« Profondément émus par le décès de la Reine Elisabeth qui atteint si cruellement Votre Majesté, « Sa Famille et le peuple belge, la Princesse et moi-même Lui adressons l'expression de nos sentiments « de vive sympathie.

RAINIER ».

à S. M. le Roi Léopold :

« La Princesse et moi-même adressons à Votre Majesté, douloureusement frappée par le décès de « Sa Majesté la Reine Elisabeth nos sentiments de « condoléances et de sympathie attristée.

RAINIER ».

à S. A. R. le Prince Albert de Liège :

« En ces tristes circonstances, nous Vous adressons, Grace et moi-même, nos sentiments de « condoléances émues et de très vive sympathie.

RAINIER ».

à S. A. R. Mgr le Grand Duc de Luxembourg :

« Profondément affectés par le décès de Sa Majesté la Reine Elisabeth, la Princesse et moi-même « prions Vos Altesses Royales de croire à l'expression attristée de nos condoléances les plus émues « et à toute Notre sympathie. »

à S. M. la Reine Marie-José :

« La Princesse et moi-même adressons à Votre Majesté, en cette si douloureuse circonstance, nos

« sentiments de vives condoléances et de sympathie « attristée. »

Les drapeaux ont été mis en berne sur tous les édifices publics et les Membres de la Maison ont observé un deuil de huit jours.

S.A.S. le Prince s'était fait représenter, le 30 novembre, à Bruxelles, aux obsèques de S. M. la Reine Elisabeth, par une délégation composée de :

— S. Exc. M. Pierre Blanchy, Ministre Plénipotentiaire, Président du Conseil de la Couronne, Conseiller Privé de Son Altesse Sérénissime ;

— S. Exc. M. Maurice Lozé, Ministre Plénipotentiaire et Envoyé Extraordinaire de S.A.S. le Prince en Allemagne et au Luxembourg ;

— S. Exc. le Comte Victor de Lesseps, Ministre Plénipotentiaire et Envoyé Extraordinaire de S.A.S. le Prince en Belgique.

Un service funèbre était célébré à l'Eglise Saint-Charles, le jour des obsèques, en présence de Leurs Altesses Sérénissimes, accompagnées du Gouverneur de la Maison Princièrè et de Mme Ardant.

Audience au Palais Princier.

Le 26 novembre, dans l'après-midi, S.A.S. le Prince recevait, en audience privée, le Général de Corps d'Armée Meltz, Commandant la IX^e Région Militaire.

En raison du deuil observé par la Maison, aucune cérémonie n'a marqué cette visite.

ORDONNANCES SOUVERAINES

Ordonnance Souveraine n° 3.456 du 1^{er} décembre 1965 portant nomination dans l'Ordre des Grimaldi.

RAINIER III

PAR LA GRACE DE DIEU

PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu Notre Ordonnance n° 1.028, du 18 novembre

1954, instituant l'Ordre des Grimaldi, modifiée par Notre Ordonnance n° 2.283 du 19 juillet 1960 ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Oswald Peterlunger, Chef de la Sûreté de la République d'Autriche, est nommé Officier de l'Ordre des Grimaldi.

Notre Secrétaire d'État, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'État et le Chancelier de l'Ordre des Grimaldi sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le premier décembre mil neuf cent soixante-cinq.

RAINIER.

Par le Prince,

Le Ministre Plénipotentiaire

Secrétaire d'État :

P. NOGHÈS.

Ordonnance Souveraine n° 3.457 du 1^{er} décembre 1965 portant nomination d'une Attachée à la Bibliothèque du Palais Princier.

RAINIER III

PAR LA GRACE DE DIEU

PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu Notre Décision du 11 mai 1960, fixant le Statut des Membres de la Maison Souveraine et des Fonctionnaires du Palais Princier ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

Mlle Edith Lecoq, Attachée à la Bibliothèque du Palais Princier, est titularisée dans ses fonctions.

Cette nomination prend effet à compter du 1^{er} octobre 1965.

Notre Secrétaire d'État, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'État sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le premier décembre mil neuf cent soixante-cinq.

RAINIER.

Par le Prince,

Le Ministre Plénipotentiaire

Secrétaire d'État :

P. NOGHÈS.

Ordonnance Souveraine n° 3.458 du 1^{er} décembre 1965 portant nomination d'une Secrétaire Sténo-dactylographe au Service du Gouverneur de la Maison Princière.

RAINIER III

PAR LA GRACE DE DIEU

PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu Notre Décision du 11 mai 1960, fixant le Statut des Membres de la Maison Souveraine et des Fonctionnaires du Palais Princier ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

Mlle Jacqueline Lambert, Secrétaire Sténo-dactylographe au Service du Gouverneur de Notre Maison, est titularisée dans ses fonctions.

Cette nomination prend effet à compter du 1^{er} juin 1965.

Notre Secrétaire d'État, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'État sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le premier décembre mil neuf cent soixante-cinq.

RAINIER.

Par le Prince,

Le Ministre Plénipotentiaire

Secrétaire d'État :

P. NOGHÈS.

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

Arrêté Ministériel n° 65-313 du 18 novembre 1965 relatif à la marge de détail pour la vente des œufs en coquilles.

Nous, Ministre d'État de la Principauté,

Vu l'Ordonnance-Loi n° 307 du 10 janvier 1941 modifiant, complétant et codifiant la législation sur les prix ;

Vu l'Ordonnance-Loi n° 344 du 29 mai 1942 modifiant l'Ordonnance-Loi n° 307 du 10 janvier 1941 ;

Vu l'Ordonnance-Loi n° 384 du 5 mai 1944 modifiant l'Ordonnance-Loi n° 307 du 10 janvier 1941 ;

Vu l'Arrêté Ministériel n° 65-221 du 4 août 1965 fixant la marge de détail pour la vente des œufs en coquilles ;

Vu l'avis du Comité des Prix ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 15 novembre 1965 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Les dispositions de l'Arrêté Ministériel n° 65-221 du 4 août 1965 sus-visé sont abrogées.

ART. 2.

La marge limite applicable dans le commerce de détail des œufs en coquilles est fixée jusqu'au 31 décembre 1965, en valeur absolue, à F 0,05 par œuf, toutes taxes comprises.

ART. 3.

M. le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et les Affaires Economiques est chargé de l'exécution du présent Arrêté

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le dix-huit novembre mil neuf cent soixante-cinq.

Le Ministre d'Etat,
J.E. REYMOND.

Arrêté affiché au Ministère d'Etat, le 10 décembre 1965.

Arrêté Ministériel n° 65-314 du 18 novembre 1965 désignant les membres de la Commission Consultative des pensions de retraite des fonctionnaires de l'ordre administratif.

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 3.156 du 16 janvier 1946 instituant un budget unique ;

Vu la Loi n° 526 du 23 décembre 1950 sur les pensions de retraite des fonctionnaires ;

Vu l'Arrêté Ministériel n° 63-141 du 4 juin 1963 ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 15 novembre 1965 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Les dispositions de l'article premier de l'Arrêté Ministériel n° 63-141 du 4 juin 1963 susvisé sont modifiées comme suit :

Sont désignés pour faire partie de la Commission consultative des pensions de retraite des fonctionnaires de l'ordre administratif :

Le Directeur du Budget et du Trésor,
en qualité de représentant du Département des Finances et des Affaires Economiques,

M. Louis Caravel, Directeur du Travail et des Affaires Sociales,

M. Jean Raimbert, Secrétaire à la Direction du Contentieux et des Etudes Législatives,
en qualité de représentants des fonctionnaires.

ART. 2.

M. le Conseiller de Gouvernement pour les Finances

et les Affaires Economiques est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le dix-huit novembre mil neuf cent soixante-cinq.

Le Ministre d'Etat,
J.E. REYMOND.

Arrêté Ministériel n° 65-315 du 18 novembre 1965 fixant les taux minima et maxima des prestations en espèces servies par la Caisse de Compensation des Services Sociaux à compter du 1^{er} octobre 1965.

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu l'Ordonnance-Loi n° 397 du 27 septembre 1944 portant création d'une Caisse de Compensation des Services Sociaux de la Principauté de Monaco ;

Vu la Loi n° 595 du 15 juillet 1954, fixant le régime des prestations familiales, modifiée par la Loi n° 618 du 26 juillet 1956 et par l'Ordonnance-Loi n° 653 du 18 février 1959 ;

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 92 du 7 novembre 1949 modifiant et codifiant les Ordonnances Souveraines d'application de l'Ordonnance-Loi n° 397 du 27 septembre 1944, sus-visée, modifiée par les Ordonnances Souveraines n° 390 du 13 avril 1951, n° 928 du 27 février 1954, n° 992 du 24 juillet 1954, n° 1.844 et 1.847 du 7 août 1958, n° 2.543 du 9 juin 1961, n° 2.951 du 22 janvier 1963 et n° 3.265 du 24 décembre 1964 ;

Vu l'Arrêté Ministériel n° 65-142 du 18 mai 1965 portant revalorisation des pensions d'invalidité servies par la Caisse de Compensation des Services Sociaux ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement du 15 novembre 1965 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Le montant maximum des indemnités journalières accordées en cas de maladie ou de maternité, conformément aux articles 23 et 24 de l'Ordonnance Souveraine n° 92 du 7 novembre 1949, sus-visée, est fixé à 20,00 F.

Toutefois, pour les salariés ayant trois enfants ou plus à charge au sens des dispositions de l'article 7 de la Loi n° 595 du 15 juillet 1954, le montant maximum de l'indemnité journalière est porté à 26,67 F à partir du trente et unième jour qui suit le commencement de la période d'incapacité de travail.

ART. 2.

Le montant maximum de l'allocation mensuelle accordée en cas de longue maladie, conformément aux dispositions de l'Ordonnance Souveraine n° 92 du 7 novembre 1949, est fixé à 600 F.

Toutefois le montant maximum de cette allocation mensuelle est porté à 800 F. pour les salariés ayant trois enfants ou plus à charge.

ART. 3.

En cas d'hospitalisation à la charge de la Caisse de Compensation, les indemnités journalières et allocations mensuelles, respectivement définies aux articles 23 et 24

de l'Ordonnance Souveraine n° 92 du 7 novembre 1949, sont réduites :

- du 1/5^e si le salarié a un enfant à charge ;
- des 2/5^e si le salarié est marié sans enfant à charge ;
- des 3/5^e si le salarié est célibataire ou veuf sans enfant à charge.

ART. 4.

Le montant de l'allocation versée aux ayants droit en cas de décès, prévu à l'article 32 de l'Ordonnance Souveraine n° 92 du 7 novembre 1949, ne pourra être supérieur à 3.600 F ni inférieur à 60 F.

ART. 5.

Les montants mensuels maxima de la pension d'invalidité, prévus à l'article 27 de l'Ordonnance Souveraine n° 92 du 7 novembre 1949, sont fixés à :

- 240 F lorsque la pension est servie pour une invalidité partielle supérieure à 50 % ;
- 360 F lorsque la pension est servie pour une invalidité partielle supérieure à 66 % ;
- 600 F lorsque la pension est servie pour une invalidité totale.

ART. 6.

Le montant minimum de la pension d'invalidité annuelle prévue à l'article 27 de l'Ordonnance Souveraine n° 92 du 7 novembre 1949, est porté à 1.575 F.

Toutefois, le montant des pensions liquidées avec entrée en jouissance postérieure au 30 septembre 1965 ne pourra être supérieur à celui du salaire revalorisé ayant servi de base à leur calcul.

ART. 7.

Les dispositions du présent Arrêté prennent effet à compter du 1^{er} octobre 1965.

ART. 8.

M. le Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le dix-huit novembre mil neuf cent soixante-cinq.

Le Ministre d'Etat,
J.E. REYMOND.

Arrêté affiché au Ministère d'Etat, le 10 décembre 1965.

Arrêté Ministériel n° 65-316 du 18 novembre 1965 portant abrogation de l'Arrêté Ministériel n° 63-311 du 17 décembre 1963.

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu l'Ordonnance du 29 mai 1894, sur la profession de médecin, chirurgien, chirurgien-dentiste, sage-femme et herboriste, modifiée par l'Ordonnance Souveraine n° 3.692 du 12 juin 1948 ;

Vu la Loi n° 249 du 24 juillet 1938 réglementant l'exercice de l'art dentaire dans la Principauté, modifiée et complétée par l'Ordonnance-Loi n° 364 du 24 mars 1943 et par la Loi n° 379 du 21 décembre 1963 ;

Vu Notre Arrêté n° 63-311 du 17 décembre 1963 autorisant un chirurgien-dentiste à employer un assistant-opérateur ;

Vu la requête présentée par M. Yves Fissore, Chirurgien-dentiste ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 15 novembre 1965 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

L'Arrêté Ministériel n° 63-211 du 17 décembre 1963 autorisant M. Yves Fissore chirurgien-dentiste, à employer M. Benjamin Gross, à son Cabinet, en qualité d'assistant-opérateur, est abrogé à compter du 1^{er} septembre 1965.

ART. 2.

M. le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le dix-huit novembre mil neuf cent soixante-cinq.

Le Ministre d'Etat,
J.E. REYMOND.

Arrêté Ministériel n° 65-317 du 18 novembre 1965 portant autorisation d'exercer la profession de masseur-kinésithérapeute.

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 2.994 du 1^{er} avril 1921 sur l'exercice de la médecine et de la profession d'auxiliaire médical, modifiée et complétée par les Ordonnances Souveraines n° 3.087, 2.119, 3.752 et 1.341 des 16 janvier 1922, 9 mai 1938, 21 septembre 1948 et 19 juin 1956 ;

Vu l'Arrêté Ministériel n° 62-140 du 20 avril 1962 sur les actes professionnels des auxiliaires médicaux ;

Vu la demande présentée le 30 septembre 1965, par M. Paul Tornezy, en délivrance de l'autorisation d'exercer la profession de masseur-kinésithérapeute dans la Principauté ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 15 novembre 1965 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

M. Paul Tornezy est autorisé à exercer la profession de masseur-kinésithérapeute dans la Principauté.

ART. 2.

Il devra, sous les peines de droit, se conformer aux Lois, Ordonnances et Règlements en vigueur sur l'exercice de sa profession.

ART. 3.

M. le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le dix-huit novembre mil neuf cent soixante-cinq.

Le Ministre d'Etat,
J.E. REYMOND.

Arrêté Ministériel n° 65-318 du 18 novembre 1965 portant ouverture d'un concours en vue du recrutement d'une Secrétaire Sténo-dactylographe au Service de la Circulation.

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la Loi n° 188 du 18 juillet 1934 sur les fonctions publiques;

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 84 du 11 octobre 1949 constituant le statut des fonctionnaires et agents de l'ordre administratif;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 15 novembre 1965;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Il est ouvert un concours en vue de procéder au recrutement d'une secrétaire sténo-dactylographe au Service de la Circulation.

ART. 2.

Les candidates à cet emploi devront satisfaire aux conditions suivantes :

- 1°) posséder la nationalité monégasque,
- 2°) être âgées de 21 ans au moins à la publication du présent Arrêté au « Journal de Monaco »,
- 3°) posséder de sérieuses références en matière de sténo-dactylographe et de comptabilité.

ART. 3.

Les dossiers de candidatures comportant les pièces ci-après désignées devront être adressés à la Direction de la Fonction publique (Monaco-Ville) dans les dix jours de la publication du présent Arrêté au « Journal de Monaco » :

- une demande sur timbre,
- deux extraits de leur acte de naissance,
- un certificat de bonnes vie et mœurs,
- un extrait du casier judiciaire,
- un certificat de nationalité,
- une copie certifiée conforme des diplômes présentés.

ART. 4.

Le concours comportera les épreuves suivantes notées sur 20 points :

Epreuves écrites :

- une dictée,
- une épreuve de sténographie avec transcription dactylographique,
- une épreuve de calcul.

Epreuve orale :

- une interrogation portant sur l'organisation d'un secrétariat.

Pour être admissible à la fonction un total de 45 points sera exigé.

ART. 5.

Le jury d'examen sera composé comme suit :

MM. l'Inspecteur Général de l'Administration, Directeur de la Fonction publique, ou son remplaçant, Président,
Denis Gastaud, Chef de Division au Ministère d'Etat,
Jean Ratti, Chef de Division au Ministère d'Etat,
Paul-Henri Lajoux, Chef comptable au Service des Travaux Publics,
ces deux derniers en qualité de membres désignés par la Commission de la Fonction publique.

ART. 6.

MM. le Secrétaire Général du Ministère d'Etat et l'Inspecteur Général de l'Administration, Directeur de la Fonction publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le dix-huit novembre mil neuf cent soixante-cinq.

Le Ministre d'Etat,
J.E. REYMOND.

Arrêté affiché au Ministère d'Etat, le 10 décembre 1965.

Arrêté Ministériel n° 65-319 du 18 novembre 1965 portant ouverture d'un concours en vue du recrutement d'un Rédacteur au Ministère d'Etat (Département des Travaux Publics et des Affaires Sociales).

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la Loi n° 188 du 18 juillet 1934 relative aux emplois publics;

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 84 du 11 octobre 1949 constituant le statut des fonctionnaires et agents de l'ordre administratif;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 15 novembre 1965;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Il est ouvert un concours en vue de procéder au recrutement d'un rédacteur au Ministère d'Etat (Département des Travaux Publics et des Affaires Sociales).

ART. 2.

Les candidats à cet emploi devront satisfaire aux conditions suivantes :

- 1°) posséder la nationalité monégasque,
- 2°) être titulaire du diplôme de licencié en droit.

ART. 3.

Les candidats devront adresser à la Direction de la Fonction publique (Monaco-Ville) dans les huit jours de la publication du présent Arrêté, un dossier comportant :

- une demande sur timbre,

- deux extraits de leur acte de naissance,
- un certificat de bonnes vie et mœurs,
- un extrait du casier judiciaire,
- un certificat de nationalité,
- une copie certifiée conforme des diplômes présentés.

ART. 4.

Le concours aura lieu sur titres. Dans le cas où plusieurs candidats posséderaient des titres équivalents, il sera procédé à un concours sur examen dont la nature des épreuves sera fixée ultérieurement.

ART. 5.

Le jury d'examen sera composé comme suit :

MM. l'Inspecteur Général de l'Administration, Directeur de la Fonction publique, président,

Marc Lanzerini, Chef de Division au Ministère d'Etat,

Denis Gastaud, Chef de Division au Ministère d'Etat,

Jean Raimbert, Secrétaire du Service du Contentieux et des Etudes législatives,

ces deux derniers en qualité de membres désignés par la Commission de la Fonction publique.

ART. 6.

MM. le Secrétaire Général du Ministère d'Etat et l'Inspecteur Général de l'Administration, Directeur de la Fonction publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le dix-huit novembre mil neuf cent soixante-cinq.

Le Ministre d'Etat,

J.E. REYMOND.

Arrêté affiché au Ministère d'Etat, le 10 décembre 1965.

AVIS ET COMMUNIQUÉS

DIRECTION DES SERVICES JUDICIAIRES

Etat des condamnations.

Le Tribunal Correctionnel a, dans ses séances des 9, 16 et 23 novembre 1965, prononcé les condamnations suivantes :

— B.J. né le 26 avril 1941 à Monaco, de nationalité française, a été condamné à 200 francs d'amende pour blessures involontaires et non respect de priorité à piéton dans un passage clouté.

— M.A. né le 28 août 1935 à Tunis, de nationalité italienne, demeurant à Monte-Carlo, a été condamné à 200 francs d'amende pour défaut d'assurance automobile.

— L.P. né le 28 juillet 1915, à Saint-Denis (Seine), de nationalité française, demeurant à Marseille, a été condamné, à 8 jours d'emprisonnement et 500 francs d'amende par défaut, pour délit de fuite après accident de la circulation.

— H.J. née le 19 novembre 1924 à Paris, de nationalité française, demeurant à Monte-Carlo, a été condamnée à 200 francs d'amende par défaut pour défaut d'autorisation d'embauchage.

— G.C. né le 29 octobre 1935 à Rabat, de nationalité italienne, demeurant à Monte-Carlo, a été condamné à 15 jours d'emprisonnement par défaut, pour défaut de paiement de pension alimentaire.

— P.G. né le 23 avril 1940 à Grand-Bourg Marie-Galante (Guadeloupe), de nationalité française, demeurant à Monaco, a été condamné à 300 francs d'amende pour blessures involontaires.

— D.L.A. né le 26 juin 1921 à Beausoleil, de nationalité italienne, demeurant à Monte-Carlo, a été condamné à 250 francs d'amende pour blessures involontaires et infractions au Code de la Route.

— R.R. né le 5 novembre 1940, à Nice, de nationalité française, demeurant à La Trinité Victor, a été condamné à 500 francs d'amende, avec sursis, pour vol.

— G.D. né le 21 décembre 1926, à Lucca (Italie), de nationalité italienne, a été condamné à 2 mois d'emprisonnement et 850 francs d'amende par défaut pour blessures involontaires.

DIRECTION DU TRAVAIL ET DES AFFAIRES SOCIALES

Circulaire n° 65-81 du 30 novembre 1965 rappelant l'évolution du salaire mensuel de base de la Caisse Autonome des Retraites.

Il est rappelé, ci-après l'évolution, depuis la création de la Caisse Autonome des Retraites, du salaire mensuel de base servant à déterminer le montant des pensions de retraite servies par cet organisme.

ARRETES MINISTERIELS		JOURNAL OFFICIEL		SALAIRE DE BASE		PERIODES D'APPLICATION		
N°s	Dates	N°s	Dates	Effet	Montant	du ...	au ...	Nbre de mois
	25.09.1947	4.695	2.10.1947	1.08.1947	A.F. 5.000	1.08.1947	31.10.1947	3
	12.11.1947	4.702	20.11.1947	1.11.1947	6.000	1.11.1947	28.02.1948	4
	1.03.1948	4.717	4.03.1948	1.03.1948	8.000	1.03.1948	30.09.1948	7
	23.10.1948	4.751	1.11.1948	1.10.1948	9.000	1.10.1948	31.03.1950	18
50- 61	18.04.1950	4.829	24.04.1950	1.04.1950	10.000	1.04.1950	31.12.1950	9
51- 36	5.03.1951	4.876	19.03.1951	1.01.1951	11.000	1.01.1951	30.06.1951	6
51-125	17.07.1951	4.895	30.07.1951	1.07.1951	12.000	1.07.1951	30.09.1951	3
51-181	22.11.1951	4.913	3.12.1951	1.10.1951	16.500	1.10.1951	31.12.1953	27
53-228	18.12.1953	5.021	28.12.1953	1.01.1954	18.000	1.01.1954	30.09.1955	21
55-185	18.10.1955	5.116	24.10.1955	1.10.1955	20.000	1.10.1955	30.09.1956	12
56-201	18.10.1956	5.168	22.10.1956	1.10.1956	22.000	1.10.1956	30.09.1957	12
57-284	6.11.1957	5.224	18.11.1957	1.10.1957	24.000	1.10.1957	30.09.1958	12
58-340	12.11.1958	5.276	17.11.1958	1.10.1958	28.000	1.10.1958	30.09.1960	24
60-322	25.10.1960	5.379	7.11.1960	1.10.1960	F. 300,00	1.10.1960	30.09.1962	24
62-335	30.10.1962	5.483	5.11.1962	1.10.1962	320,00	1.10.1962	30.09.1963	12
63-251	18.10.1963	5.535	1.11.1963	1.10.1963	360,00	1.10.1963	30.09.1964	12
64-276	23.10.1964	5.589	13.11.1964	1.10.1964	400,00	1.10.1964	30.09.1965	12
65-287	21.10.1965	5.641	5.11.1965	1.10.1965	425,00	1.10.1965		

Circulaire n° 65-82 du 2 décembre 1965 précisant le montant et les modalités d'attribution de la prime de Noël 1965 servie par la Caisse de Compensation des Services Sociaux à ses allocataires.

Une prime de Noël d'un montant de 42,50 F par enfant à charge est attribuée aux salariés relevant de la Caisse de Compensation des Services Sociaux qui :

- bénéficient d'allocations familiales en décembre au titre du mois de novembre ;
- ont été allocataires pendant trois autres mois de l'année 1965 et qui continuent à exercer leur activité au moment de la demande ;
- et dont le revenu du foyer n'a pas dépassé, au mois de novembre 1965, les plafonds suivants :
 - pour 1 enfant F. 765,00
 - pour 2 enfants F. 1.020,00
 - pour 3 enfants F. 1.275,00
 - pour 4 enfants F. 1.530,00

plus 255 F. par enfant supplémentaire au foyer.

Dans le cas où le revenu du foyer comprend deux salaires, le salaire le moins élevé sera pris en compte pour 50 % seulement dans le calcul du revenu.

Les revenus du foyer doivent figurer intégralement dans la déclaration, souscrite par le chef de foyer.

Cette prime, sera en principe, décomptée en même temps que les allocations familiales du mois de novembre.

Pour permettre ce décompte en temps utile le formulaire de demande que la Caisse de Compensation des Ser-

vices Sociaux tient à la disposition des intéressés devra lui être retourné sans délai.

Il est rappelé que les demandes tardives ne pourront être liquidées immédiatement et que le délai de forclusion pour la perception est fixé au 31 janvier 1966.

SERVICE DU DOMAINE ET DU LOGEMENT

LOCAUX VACANTS

Avis aux prioritaires.

Adresse	Composition	Affichage	
		du	au
7, rue Suffren Reymond	3 pièces, cuisine, w.c. cave.	6-12-65	27-12-65

Le Chef du Service,
du Domaine et du Logement,
Ch. GIORDANO.

INFORMATIONS DIVERSES

Remises de Lettres de Créance.

S. Exc. le Comte d'Aillières, Ministre Plénipotentiaire, Envoyé Extraordinaire de S.A.S. le Prince Rainier III, a remis ses lettres de créance, le Mercredi 10 novembre, à S. Exc. M. Tschudi, Président de la Confédération Suisse.

L'audience eut lieu dans le Grand Salon du Palais Fédéral avec le cérémonial habituel, en présence de M. Wahlen, Conseiller Fédéral, Chef du Département Politique et de M. Oser, Chancelier de la Confédération.

Après que S. Exc. le Comte d'Aillières eut exprimé à M. le Président Tschudi les vœux que L.L.A.S.S. le Prince Souverain et la Princesse de Monaco formulaient pour le peuple Suisse, M. Tschudi pria le Comte d'Aillières d'assurer les Souverains monégasques des sentiments d'estime et de sympathie de la population suisse à l'égard de la Famille Princièrè et du peuple Monégasque.

* *

S. Exc. le Comte de Lesseps, Ministre Plénipotentiaire, Envoyé Extraordinaire de S.A.S. le Prince Rainier III a présenté ses lettres de créance à S. M. le Roi des Belges, le lundi 6 décembre, au cours d'une audience privée, le cérémonial d'usage ayant été supprimé en raison du deuil de la Famille royale.

FETE NATIONALE MONEGASQUE

Légation de Monaco en France.

Le Ministre de Monaco en France et Madame Maurice Delavente, entourés des Membres de la Légation à Paris, ont donné le 2 décembre 1965, dans les salons de la Légation, à l'occasion de la Fête Nationale, une très brillante réception à laquelle ont participé plus de 450 personnalités françaises et étrangères.

Le Nonce Apostolique, actuellement à Rome, s'était fait représenter par Mgr Antoine Innocenti, Prêlat de Sa Sainteté, Conseiller.

Parmi les nombreux diplomates présents, on a remarqué les Ambassadeurs d'Autriche, du Chili, de Grande-Bretagne, de Hongrie, d'Iran, d'Irlande, d'Italie, d'Israël, du Liban, du Luxembourg, du Mexique, de la Nouvelle-Zélande, de la République Malgache, des Philippines, du Pakistan, des Pays-Bas, de Suède, de Syrie, de l'Uruguay, du Venezuela, ainsi que les Chargés d'Affaires des Missions Diplomatiques dont les Chefs de poste étaient absents de Paris, tels ceux de l'U.R.S.S. et des U.S.A.

M. Couvé de Murville, Ministre des Affaires Etrangères, retenu en province, s'était fait représenter par des membres de son Cabinet.

De même certaines des hautes personnalités appartenant à l'Elysée et qui avaient annoncé leur visite avaient

dû s'excuser au dernier moment pour d'impérieuses raisons de service.

On notait d'autre part la présence de M. Puaux, Ministre Plénipotentiaire, Directeur d'Europe au Quai d'Orsay, de M. de Folin, Sous-Directeur d'Europe, de Mme Malaud, épouse du Chef du Cabinet du Ministre des Affaires Etrangères, ainsi que de M. Albert Vanthier, ancien Consul Général de France à Monaco, M. Lebel, Directeur du Service de Presse et d'Information au Quai d'Orsay et M. Bernard Durand, Directeur du Protocole.

Signalons aussi la présence de hauts fonctionnaires des différents départements du Ministère des Affaires Etrangères (Affaires Administratives et Sociales, relations culturelles), des diverses Directions du Ministère des Finances et des Affaires Economiques, de la Banque de France, du Conseil National du Crédit, de la Régie Française des Tabacs, du Commissariat à l'Energie Atomique, dont l'Administrateur Délégué, M. Hirsch avait tenu à répondre personnellement à l'invitation qui lui avait été adressée et également de plusieurs membres du Conseil Economique et Social.

Assistaient en outre à cette réception, de hauts fonctionnaires du Ministère de l'Intérieur, des Postes et Télécommunications, de l'Education Nationale et des Représentants du Préfet de la Seine et du Préfet de Police.

La Cité Universitaire avait délégué plusieurs représentants, ainsi que l'Institut Océanographique, l'Institut de Paléontologie Humaine et la Sofrad.

Parlementaires et sénateurs avaient, de leur côté, tenu à honorer cette réception par la présence de plusieurs d'entre eux tel. M. Francis Palméro, Député des Alpes-Maritimes, Président du Groupe d'Amitié France-Monaco.

On remarquait également M. Emmanuel Bondeville, Directeur de l'Opéra et Madame, le Doyen Georges Vedel, M. Louis Pichat et M. Marcel Lachaze, Conseillers d'Etat, Membres du Tribunal Suprême, ainsi que plusieurs Consuls de Monaco en France.

M. Roland Dorgelès, de l'Académie Française, Membre du Conseil Littéraire et Madame, M. Marcel Berthelot, Ambassadeur de France, le Comte et la Comtesse Ithier de Rouemaurel, M. Bernard François Poncet et Madame, M. Léon Brasseur, Ambassadeur de France et Madame, le Baron et la Baronne Scilliers, M. Pierre Volzard, ancien Ministre d'Etat, Mme Pierre de Witasse, Mme Henry Tremeaud, le Docteur Marcel Martiny, etc...

Enfin, la plupart de la colonie monégasque à Paris et des étudiants ont assisté à cette réception qui s'est terminée fort tard dans la soirée.

Légation de Monaco en Italie.

S. Exc. le Ministre Plénipotentiaire de S.A.S. le Prince et Madame Jean-Maurice Crovetto ont donné le lundi 29 novembre 1965, une brillante réception à l'occasion de la Fête Nationale.

Dans les élégants salons de la Légation, parmi une profusion de fleurs, se pressaient quelque cinq cents invités venus apporter leurs vœux amicaux de prospérité pour la Principauté et de bonheur pour la Famille Souveraine.

La plupart des Chefs de mission diplomatique assistaient à cette manifestation ainsi que de hauts fonction-

naires du Ministère des Affaires Etrangères et de nombreuses personnalités romaines du monde des Arts et des Lettres.

M. le Consul de Monaco à Rome et Mme Enzo Scipioni ainsi que M. Nicola Di Cagno Consul de Monaco à Bari ont également assisté à cette brillante réception.

Légation de Monaco en Suisse.

Une très brillante réception a été donnée, le 25 novembre 1965, dans les salons de l'Hôtel Bellevue à Berne.

S. Exc. le Comte d'Aillières, Ministre Plénipotentiaire, Envoyé Extraordinaire de S.A.S. le Prince Souverain près de M. le Président de la Confédération Suisse, et la Comtesse Fernand d'Aillières y recevaient à l'occasion de la Fête Nationale Monégasque, de très nombreuses notabilités politiques et administratives, les chefs de missions diplomatiques accrédités auprès de M. le Président de la Confédération Suisse, ainsi que des personnalités du monde des affaires et de la haute Société bernoise.

Assistaient également à cette réception MM. les Consuls généraux et Consuls de la Principauté en Suisse.

Les invités de la Légation ont chargé le Ministre de Monaco de transmettre à Leurs Altesses Sérénissimes les vœux et les souhaits qu'ils formaient pour le bonheur de la Famille Princière et la prospérité de la Principauté.

Hommage à la mémoire de S. M. la Reine Elisabeth de Belgique.

Mardi 30 novembre deux manifestations ont réuni les nombreux amis de la Belgique qui tenaient à rendre un solennel hommage à la mémoire de S. M. la Reine Elisabeth.

Devant le monument au Roi Albert I^{er}, deux gerbes de fleurs ont été déposées respectivement par M. Léo Buydens, Consul de Belgique à Monaco, et par M. Henry Matthysens, Président de la Colonie belge, en présence de S. Exc. M. Jean-Emile Reymond, Ministre d'Etat, qu'entouraient des membres du Gouvernement Princier, les représentants des corps élus et constitués ainsi que des délégués des associations d'anciens combattants. Puis une minute de silence fut observée par l'assistance.

Un peu plus tard, à 18 h. 30, en l'Eglise St Charles une cérémonie religieuse avait lieu en présence de LL.AA.SS. le Prince et la Princesse de Monaco.

Leurs Altesses Sérénissimes, accompagnées du Colonel Jean Ardant, Gouverneur de Leur Maison et de Mme Ardant, Dame d'honneur de la Princesse, ont été accueillies par M. le Chanoine Louis Baudoin, archidiacre, qui Les conduisit aux places qui Leur étaient réservées dans le chœur.

Aux premiers rangs de l'assistance : M. Léo Buydens, Consul de Belgique ; S. Exc. M. Jean-Emile Reymond, Ministre d'Etat ; le Dr Joseph Simon, Président du Conseil National ; M. Henri Cannac, Président du Conseil d'Etat,

Directeur des Services Judiciaires ; M. Guy de LeStrange, Consul Général de France, doyen du corps consulaire, S. Exc. M. Pierre Notari, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et les Affaires Economiques ; M. Joseph Fissore, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics ; M. Auguste Médecin, Vice-Président du Conseil National ; les représentants du corps consulaire accrédité auprès de S.A.S. le Prince Souverain ; les membres des Conseils National et Communal ; les hauts fonctionnaires et les délégués de nombreuses associations.

Au cours de la messe de requiem, un programme musical de circonstance a été interprété par le groupe choral Emile Ainesi, par M. Félix Foucard, violoncelliste soliste de l'Orchestre National de l'Opéra de Monte-Carlo et par M. Clément Billard, organiste.

Avec le cérémonial qui avait présidé à Leur arrivée, LL.AA.SS. le Prince et la Princesse ont quitté l'Eglise St Charles pour regagner le Palais Princier où, dès l'annonce du décès de S. M. la Reine Elisabeth de Belgique, le drapeau des Grimaldi flottait à mi-hampe, en signe de deuil.

A la Salle Garnier.

Les dimanche 5 en matinée, et mardi 7 décembre en soirée, Louis Ducreux a donné deux nouvelles représentations de « Carmen » dont il avait présenté sa mise en scène originale, dans des décors et costumes de Bernard Buffet, lors du Gala annuel de la Fête Nationale.

Même atmosphère rouge, or et noir, même brillant dans l'interprétation, sous la baguette dynamique de Georges Sébastien, mais la distribution générale était modifiée sauf pour le rôle principal, toujours confié à Rosalind Elias, qui apparut plus à l'aise que lors de la « première ».

Elle était merveilleusement entourée par d'excellents chanteurs et notamment par José Van Dam qui interpréta le rôle d'Escamillo avec toute la séduction requise par le personnage. Nicolas Nicolov lui donna valablement la réplique sous les traits de Don José, cependant que Jacqueline Silvy (Micaela), Jacqueline Broudeur (Mercédès), Frank Schooten (Zuniga), Carla Rutillis (Frasquita), Yves Bisson (Moralès), Bernard Demigny (Le Dancafre) et Michel (Le Remendado) ainsi que le ballet « Sol y sombra » méritèrent leur large part d'applaudissements.

*
**

Délassante, drôle, à peine vieillie comme la plupart des comédies de Georges Feydeau, « Chat en poche », dans une mise en scène de Jean Laurent Cocher et des décors et costumes de Jean-Marie Simon a permis au public de Monte-Carlo d'apprécier, le lundi 6 décembre en soirée, le talent d'Henri Tisot, de retrouver un Lucien Baroux toujours guilleret et d'applaudir aussi Nicole Merouze, Liliane Sorval, Albert Rieux, Georges Montillier, Danièle Delavigne et Bernard Meullen.

INSERTIONS LÉGALES ET ANNONCES

GREFFE GÉNÉRAL

AVIS

Par ordonnance en date de ce jour, Monsieur le Juge Commissaire à la faillite de la dame H. ARNALDI, a autorisé le syndic à accepter la fixation du prix du loyer du fonds de commerce dépendant de la dite faillite à la somme de : 1.900 F par an, à compter du 1^{er} juillet 1965.

Monaco, le 2 décembre 1965.

Le Greffier en Chef,
L.P. THIBAUD.

EXTRAIT

D'un jugement de défaut rendu par le Tribunal de Première Instance de la Principauté de Monaco, le six mai mil neuf cent soixante-cinq, enregistré,

Entre la dame SENISZYN Marie, épouse du sieur RONDELLI Michel, demeurant à Monte-Carlo, 13, Boulevard de Suisse, *assistée judiciaire*,

Et le sieur RONDELLI Michel, Yacht Poussin d'Or, Port de Cannes, à Cannes (A.-M.) ;

Il a été littéralement extrait ce qui suit :

« Donne défaut contre le sieur Michel RONDELLI, faute de comparaître,

« Prononce le divorce entre les époux RONDELLI-SENISZYN, aux torts et griefs exclusifs du « mari, avec toutes conséquences de droit ».

Pour extrait certifié conforme, délivré en exécution de l'article 22 de l'Ordonnance Souveraine du 3 juillet 1907,

Monaco, le 30 novembre 1965.

Le Greffier en Chef,
L.P. THIBAUD.

Etude de M^e LOUIS-CONSTANT CROVETTO

Docteur en Droit - Notaire

Successeur de M^e SETTIMO et M^e CHARLES SANGIORGIO

26. avenue de la Costa — MONTE-CARLO

CESSION DE DROIT AU BAIL

Première Insertion

Aux termes d'un acte de cession de droit au bail reçu par Maître Crovetto, notaire à Monaco, le 26 novembre 1965, la Société Anonyme Monégasque en liquidation par suite de sa dissolution anticipée, dénommée « BANQUE DE COMMERCE MONÉGASQUE » dont le siège social est à Monte-Carlo, 33, Boulevard Princesse Charlotte, a cédé à la Société Anonyme Monégasque dite « S.A. D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS » dont le siège social est à Monte-Carlo, Galeries Charles III, numéro 19, tous ses droits, sans exception ni réserve au bail d'un local commercial sis à Monte-Carlo, en bordure du Boulevard Princesse Charlotte, portant le numéro 33.

Opposition s'il y a lieu en l'étude de Maître Crovetto, notaire dans les dix jours de la deuxième insertion.

Monaco, le 10 décembre 1965.

Signé : L.C. CROVETTO.

FIN DE GÉRANCE LIBRE

Première Insertion

La gérance libre du fonds de Commerce de Tailleur d'habits dénommé « High Life Taylor » qui avait été consentie par MM. GENDRE & PALLIERE, Société en nom collectif ayant son siège social 1, rue des Princes à Monaco, à M. Daniel MARSILI demeurant au Cap d'Ail « Chalet Rose » pour une durée de deux années a pris fin le 30 novembre 1965.

Oppositions, s'il y a lieu, au siège du fonds donné en location-gérance dans les dix jours de la deuxième insertion.

Monaco, le 10 décembre 1965.

II. — RENOUELEMENT DE CONTRAT DE GÉRANCE LIBRE

Première Insertion

Suivant acte s.s.p. en date à Monaco du 5 novembre 1965, MM. GENDRE & PALLIERE, société en nom collectif ayant son siège social 1, rue des Princes à Monaco, ont renouvelé pour une période de deux années à partir du 1^{er} décembre 1965, la gérance du fonds de commerce de tailleur d'habits dénommé « High Life Taylor », 1, rue des Princes à Monaco.

Il a été versé un cautionnement de 2.400 F.

Oppositions, s'il y a lieu, au siège du fonds donné en location gérance, dans les dix jours de la deuxième insertion.

Monaco, le 10 décembre 1965.

Etude de M^e LOUIS-CONSTANT CROVETTO

Docteur en Droit - Notaire

Successeur de M^e SETTIMO et M^e CHARLES SANGIORGIO

26, avenue de la Costa - MONTE-CARLO

CESSION DE DROIT AU BAIL

Première Insertion

Aux termes d'un acte de cession de droit au bail reçu par M^e Crovetto, notaire à Monaco, le 2 décembre 1965, Monsieur Jean-Noël GASTAUT, administrateur de sociétés, demeurant à Monaco, 5, avenue de la Gare, a cédé à la société anonyme Monégasque dénommée « LES GRANDES EDITIONS », dont le siège social est à Monaco, 7, rue de Millo, tous ses droits sans exception ni réserve au bail d'un local concernant approximativement la moitié du rez-de-chaussée de l'immeuble 7, rue de Millo, à Monaco.

Oppositions, s'il y a lieu, en l'étude de M^e Crovetto, notaire dans les dix jours de la deuxième insertion.

Monaco, le 10 décembre 1965.

Signé : CROVETTO.

Étude de M^e LOUIS AUREGLIA

Notaire

2, boulevard des Moulins - MONTE-CARLO

I. — FIN DE GÉRANCE LIBRE

Deuxième Insertion

La Gérance-libre consentie par acte reçu par M^e Aureglia, notaire à Monaco, le 2 juillet 1964, par Mme Simone Laurencine Ercoline DUBUQUOI, commerçante, épouse de M. Jean BARRAL, demeurant à Monaco, l'Herculis, Square Lamarck, à Mme Madeleine Marie Augustine PAOLOZZI, demeurant à Beausoleil, Vallon de la Noix, Villa le Souvenir, épouse de M. Jean FERDINAND, d'un fonds de commerce de teinturerie, nettoyage et repassage (dépôt et bureau de commandes), exploité à Monte-Carlo, 9, avenue des Citronniers, pour une durée de une année à compter du 1^{er} juillet 1964, a pris fin le 30 juin 1965.

Oppositions, s'il y a lieu, en l'Étude du notaire soussigné dans les dix jours de la présente insertion.

II. — RENOUELEMENT DE GÉRANCE LIBRE

Deuxième Insertion

Aux termes d'un acte aux minutes de M^e Aureglia, notaire à Monaco, du 9 septembre 1965, Mme Simone Laurencine Ercoline DUBUQUOI, commerçante, épouse de M. Jean BARRAL, commerçant, demeurant à Monaco, l'Herculis, Square Lamarck, a renouvelé pour une durée de trois années, à compter du 1^{er} juillet 1965 à Mme Madeleine Marie Augustine PAOLOZZI, demeurant à Monte-Carlo, 9, avenue des Citronniers, épouse de M. Jean FERDINAND, la gérance-libre du fonds de commerce de teinturerie, nettoyage et repassage (dépôt et bureau de commandes) exploité à Monte-Carlo, 9, avenue des Citronniers.

Le cautionnement a été maintenu à la somme de DEUX MILLE FRANCS.

Mme FERDINAND sera seule responsable de la gestion.

Oppositions, s'il y a lieu, en l'Etude du notaire soussigné dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 10 décembre 1965.

Signé : V. CACHIA.

RENOUVELLEMENT DE GÉRANCE LIBRE

Deuxième Insertion

Aux termes d'un acte s.s.p. en date du 20 mai 1965, la Société anonyme dite : « SOCIÉTÉ IMMOBILIERE ET COMMERCIALE DU GARAGE VICTORIA » a renouvelé pour une période de trois années à compter du 1^{er} juin 1965, à Monsieur Gilbert CARLES mécanicien, demeurant 9, boulevard de Suisse à Monte-Carlo, la gérance libre d'un fonds de commerce de garage avec station service, location, vente de véhicules et accessoires, etc... sis à l'intérieur de l'immeuble « Le Victoria » à Monte-Carlo.

Oppositions s'il y a lieu, au siège du fonds, dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 10 décembre 1965.

Etude de M^e JEAN-CHARLES REY

Docteur en Droit - Notaire

2, rue Colonel Bellando de Castro — MONACO

DONATION DE FONDS DE COMMERCE

Deuxième Insertion

Aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné M. Félix-Auguste-Innocent-Eugène LAVAGNA, docteur en médecine, demeurant n° 6, rue Princesse Florestine, à Monaco-Condaminé, a fait donation entre vifs, actuelle et irrévocable, à M. François-Pierre-Jean-Marie LAVAGNA, son fils, employé d'administration, demeurant n° 6-11, rue Honoré Labande, à Monaco-Condaminé, d'un fonds de commerce de préparation et de vente d'un produit vétérinaire anti-cataracte, exploité n° 5, rue Suffren Reymond, à Monaco-Condaminé.

Oppositions, s'il y a lieu, au siège du fonds, dans les 10 jours de la présente insertion.

Monaco, le 10 décembre 1965.

Signé : J.C. RBY.

S. A. M. " SOMODA "

au capital de 11.000 francs

Siège social : 1, Square Gastaud — MONACO.

AVIS DE CONVOCATION

Messieurs les Actionnaires sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire, le mardi 21 décembre 1965 à 10 heures au Siège Social, pour se prononcer sur l'ordre du jour suivant :

- 1° Réalisation de l'augmentation du Capital Social autorisé par le Gouvernement ;
- 2° Mandats et désignation des Commissaires aux Comptes ;
- 3° Dispositions à prendre dans le cadre des nouvelles activités sociales.

Il est rappelé que pour prendre part à la réunion, chaque Actionnaire doit être propriétaire de 25 Actions et d'en justifier le dépôt régulier Cinq jours au moins avant l'Assemblée.

Le Conseil d'Administration.

Banque Privée de Placements et de Crédit

Siège social : 2, Avenue de Grande-Bretagne,
MONTE-CARLO.

AVIS DE CONVOCATION

MM. les Actionnaires de la Société Anonyme « BANQUE PRIVÉE DE PLACEMENTS ET DE CRÉDIT » au capital de 6.000.000 de francs, avec siège social à Monte-Carlo, 2, Avenue de Grande-Bretagne, sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire pour le 29 décembre 1965, à 15 h.,

au siège de la Société, à l'effet de délibérer sur l'Ordre du Jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Reconnaissance de la déclaration notariée de souscription et de versement de l'augmentation de capital de 6 à 8 millions de francs ; constatation de la réalisation de ladite augmentation ; attribution des actions ainsi créées ;
- Audition du rapport des Commissaires nommés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 Octobre 1965 ; fixation des conditions de l'absorption de la BANQUE DE PLACEMENTS IMMOBILIERS et de l'augmentation de capital en résultant ; attribution des actions ainsi créées ;
- Modification, en conséquence, de l'article 6 des statuts ;
- Modification de la dénomination sociale ;
- Constatation de la suppression de l'article 12 des statuts et de la modification des articles 30 et 32 des statuts ;
- Questions diverses.

Le Conseil d'Administration.

Etude de M^e JEAN-CHARLES REY

Docteur en Droit, Notaire

2, rue Colonel Bellando de Castro - MONACO

EUROTEC

(société anonyme monégasque)

Conformément aux prescriptions de l'article 5 de l'Ordonnance-Loi n° 340 du 11 mars 1942 sur les sociétés par actions, il est donné avis que les expéditions des actes ci-après :

1° Statuts de la société anonyme monégasque dénommée « EUROTEC » au capital de 100.000 F avec siège social n° 4, Quai Antoine I^{er}, à Monaco-Condamine, établis, en brevet, le 5 août 1965, par M^e Rey, notaire soussigné, et déposés au rang des minutes dudit notaire par acte du 22 novembre 1965.

2° Déclaration de souscription et de versement de capital faite par le fondateur suivant acte reçu, le 22 novembre 1965 par M^e Rey, notaire soussigné.

3° Délibération de l'assemblée générale constitutive tenue, au siège social, le 1^{er} décembre 1965 et

déposée avec les pièces constatant sa régularité au rang des minutes du notaire soussigné par acte du même jour,

ont été déposées ce jour au Greffe Général des Tribunaux de la Principauté de Monaco.

Monaco, le 10 décembre 1965.

Signé : J.C. REY.

SOCIÉTÉ MOVOX

AVIS DE CONVOCATION

Messieurs les Actionnaires de la Sté « MOVOX » sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire le lundi 27 décembre 1965 à 16 heures chez Monsieur BULCOURT, liquidateur, 2, Rue des Princes, avec l'ordre du jour suivant :

- 1°) Exposé de la situation par le liquidateur et décisions à prendre ;
- 2°) Questions diverses.

Etude de M^e LOUIS-CONSTANT CROVETTO

Docteur en Droit - Notaire

Successeur de M^e SETTIMO et M^e CHARLES SANGIORGIO

26, avenue de la Costa - MONTE-CARLO

Société Monégasque Intercontinentale de Cabarets et Attractions

DISSOLUTION

I. — Aux termes d'un procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire tenue à Monaco le 6 octobre 1964 au siège social, Palais de la Scala, avenue de la Scala à Monte-Carlo, les actionnaires de la société dite « SOCIÉTÉ MONEGASQUE INTERCONTINENTALE DE CABARETS ET ATTRACTIONS » spécialement convoqués et réunis à cet effet ont :

Prononcé la dissolution anticipée de ladite société à compter du 6 octobre 1964 ; décidé sa liquidation

et nommé comme liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus à cet effet :

Monsieur François RAGAZZONI, comptable, demeurant à Monaco, Boulevard de Belgique.

Le siège de la liquidation a été établi à l'ancien siège social.

II. — Un original dudit procès-verbal et de la feuille de présence ont été déposés au rang des minutes de M^e Crovetto, notaire soussigné, par acte du 3 décembre 1965.

III. — Une expédition de l'acte de dépôt du

procès-verbal de ladite assemblée générale extraordinaire, a été déposée ce jour au Greffe Général des Tribunaux de la Principauté de Monaco.

Ledit dépôt, ainsi que la présente publicité, faits conformément aux dispositions de l'article 17 de la Loi n° 71 du 3 janvier 1924, sur les sociétés par actions.

Monaco, le 10 décembre 1965.

Signé : L.C. CROVETTO.

BULLETIN DES Oppositions sur les Titres au Porteur

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M^e Lucien MATHIEU, Huissier à Nice, en date du 24 septembre 1963, 2.479 actions de la « Société Nouvelle des Moulins de Monaco » portant les numéros suivants :

24 certificats de 100 actions n° 161 à 184 inclus
79 actions n° 206 à 284 inclus.

Mainlevées d'opposition.

Néant.

Titres frappés de déchéance.

Néant.

Le Gérant : CHARLES MINAZZOLI.